



UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel: 04 67 14 20 00 – Fax: 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

Montpellier, le 7 octobre 2013

Présidence

Anne Fraïsse, Présidente

AF/MG n°400

presidence@univ-montp3.fr

Tel : 04 67 14 20 49

Fax : 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

La présidente

A

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche

Madame la Ministre

1 rue Descartes

75231 Paris cedex 05

Madame la ministre,

Nous avons pris connaissance dans la presse du courrier que vous avez adressé à M. le sénateur-maire de Béziers. Les informations dont vous faites état sont inexactes et incomplètes; vous me permettrez de les corriger.

Vous écrivez : "je crois utile de vous indiquer qu'en 2011, à la veille de son accession aux responsabilités et compétences élargies (RCE), l'État rémunérait les personnels de l'université Paul Valéry pour un total de 62,9 millions d'euros". C'est inexact.

D'abord le chiffre que vous mentionnez n'est pas celui de l'université Paul Valéry Montpellier 3, mais le total, agrégé, des crédits de l'université et de ceux du service de bibliothèque des 3 universités de Montpellier, de l'école de chimie et de l'université de Nîmes. Pour avoir le montant des crédits de l'université, il faut retirer un peu plus de 7 millions (7.079.989 € en 2011, 7.202.146 € pour le socle 2012) à vos données. Avec 1.642 € par an et par étudiant en 2011, 1,6m2 par étudiant et 8 amphithéâtres pour 20.000 étudiants, l'université Paul Valéry Montpellier 3 est ainsi la plus mal dotée de France selon les données Coficentre de votre ministère.

Ensuite, si l'on garde le périmètre que vous reprenez, le montant des rémunérations versées par l'État en 2011 n'est pas de 62,9 millions ; il est plus élevé. Il est de 63,6 millions d'euros. Le relevé mensuel des dépenses de l'État transmis par la Direction des Affaires Financières de votre ministère le 25 janvier 2012 indique un montant total des dépenses de personnels pour l'université de 63.662.195 €. Encore faut-il ajouter à ce chiffre les rappels et trop perçus, soit, selon les données de votre infocentre « POLCA » (pour « Pilotage Opérationnel de la Lolf en Administration Centrale et en Académies ») 63.672.498 € (voir annexe n°2). Nous tenons bien évidemment à votre disposition les courriels échangés avec vos services si ces derniers n'en ont pas conservé la trace.

Le coût de la masse salariale 2011 était donc bien plus élevé que vous ne l'indiquez à M. le sénateur-maire et l'augmentation des crédits de l'université entre 2011 et 2012 n'est pas de 2,5% comme vous l'écrivez. Elle est d'un peu plus de 1%. C'est d'ailleurs le chiffre que votre prédécesseur avait présenté au CNESER le 15 janvier 2012 (voir annexe n°3 de ce courrier).

Encore auriez-vous pu préciser à M. le sénateur-maire, que la différence entre 2011 et 2012 ne correspond pas à des moyens supplémentaires mais, pour l'essentiel, à l'augmentation de la part employeur sur les cotisations retraites, le « CAS pensions » (1.004.318 €, voir annexe n°2). Le taux de ces cotisations retraites est en effet passé de 65,72% à 68,92% entre 2011 et 2012. Le reste s'explique également par des augmentations de charges mécaniques, GVT (210.245 €), ASSEDIC (138.700 €) ou aux prestations sociales (135.197 €).

Non seulement l'État aurait été contraint d'assumer cette charge s'il avait continué à payer ses fonctionnaires, mais il aurait payé plus. Car, et le souci d'exhaustivité de l'information transmise à un élu de la République aurait pu vous inciter à le préciser, Madame la ministre, ces crédits n'ont pas été intégralement versés à l'université. Votre ministère a en effet prélevé - 403.945 € sur cette enveloppe au titre de la « réserve de précaution ». Un prélèvement qui n'avait pas été annoncé lors du vote du budget initial et qui explique, en partie, l'écart entre le budget initial et le compte financier définitif que vous ne vous expliquez pas.

L'explication, Mme la ministre, est pourtant simple et nous l'avons déjà donnée. Vos prédécesseurs ont sciemment sous-estimé la masse salariale transférée par l'État à l'université pour faire des économies sans l'avouer. Vos services ne peuvent s'étonner aujourd'hui de la situation de l'université Paul Valéry Montpellier 3 ; ils sont informés depuis 2 ans. Vous trouverez encore en annexe à ce courrier, à titre d'exemple (annexe n°4), un des multiples courriels que nous avons adressés à votre ministère.

Vous déclarez avoir été surprise de constater un déficit en juin 2013 ? Je vous adresse de nouveau la lettre que j'avais envoyée le 4 novembre 2011 à votre ministère et dans laquelle je chiffrais le déficit 2012 (avant de connaître la réserve de précaution) à 1.300.073 € (document n°5). A cela s'ajoute le non-paiement par l'État des crédits du contrat quadriennal 2007 qu'il a fallu provisionner en créances douteuses à hauteur de 670.145 €. Vous avez là la totalité du déficit pour l'année 2012 de l'université et encore, il aurait du être plus élevé, si l'université n'avait pas fait des économies pour compenser l'augmentation non financée de la masse salariale. Et à mon tour, Madame la ministre, je vous exprime ma surprise de découvrir que vos services ne vous ont pas alerté plus tôt alors qu'ils étaient informés de la difficulté depuis presque 2 ans et qu'au vue de ces données la situation que je décris s'explique facilement ! Ce n'est pas avec des données inexactes qui mettent en doute, à tort, la gestion de l'université que pourront être réglés régler les problèmes de l'université Paul Valéry et de son antenne de Béziers.

Au moins sommes-nous d'accord sur une chose, Mme la ministre, priver les étudiants biterrois d'une antenne de qualité que je me suis évertuée, avec mon équipe et tous les personnels de l'université à développer n'aurait aucun sens. Mais tout comme j'écrivais il y a 2 ans que l'université serait en déficit dès 2012, je sais aujourd'hui que si les erreurs commises dans le calcul de la dotation de mon université ne sont pas corrigées, l'antenne de Béziers fermera.

Mon université assume avec courage sa vocation sociale. En 5 ans, le nombre d'étudiants boursiers a augmenté de 70%. A Béziers, 62% des étudiants inscrits sont boursiers. Pour l'université, cette action se traduit par un manque à gagner de 1,5 millions d'euros par an que votre ministère compense depuis 2 ans à hauteur de... 0,1 million d'euros par an. Vous pouvez déclarer votre attachement à une politique sociale, ce sont les universités qui doivent la financer sans moyens.

Certes, la plupart des erreurs commises au détriment de l'université Paul Valéry Montpellier 3 ne sont pas de votre fait ; elles ont été commises sous la responsabilité de nombreux ministres qui vous ont précédée. Mais la question qui se pose maintenant, la seule qui m'intéresse, est de savoir si, sous votre responsabilité, ces erreurs vont être corrigées afin de permettre à l'université de continuer à remplir sa mission.

Je veux croire qu'étant maintenant complètement informée et consciente de l'intérêt du site de Béziers, comme de celui de l'accompagnement de tous les étudiants de l'université Paul-Valéry, vous donnerez à cet établissement les moyens de continuer à développer l'enseignement à Béziers et auprès des étudiants les plus en difficulté.

Je vous prie, Mme la ministre, de croire à toute ma considération

La présidente,



Anne Fraïsse.

